

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/23 : nomination régisseur titulaire et mandataire suppléant - régie de recettes
« station service »

Madame la maire rappelle que M. Detolle Alain et M. Hozelle Francis ont, par arrêté du
15/09/2021, été nommés respectivement régisseur titulaire et mandataire suppléant de
la régie de recettes « station-service ».

Il est proposé que Mme Marcziak secrétaire de Mairie, rédacteur principal soit nommée
régisseur titulaire en lieu et place de M Detolle. Sa nomination pourrait se faire au 1er mai
2022 sous réserve de l'avis conforme du comptable public.

Le conseil communal accepte l'unanimité, sous réserve de l'avis conforme du comptable
public la nomination de Mme Marcziak en qualité de régisseur titulaire de la régie de
recettes « station-service ».

À Faux la Montagne, le 28/04/2022,
La Maire
C MOULIN

